



# LE BLOC UNION AAL – SYNGOF - UCDF

**Communiqué de presse**

Mercredi 26 juin 2013

## **Ne jouez pas avec le feu, Monsieur Van ROEKEGHEM !**

Lettre ouverte du syndicat "Le BLOC" au Directeur de l'Assurance Maladie

Monsieur le Directeur,

**Le contrat d'accès aux soins**, signé par trois syndicats médicaux en novembre dernier mais qui n'est plus vraiment soutenu que par un seul d'entre eux, **est proposé à la signature des praticiens du secteur 2**. Ceux-ci sont libres de le choisir ou non.

**Vous avez adopté les méthodes des laboratoires pharmaceutiques en recrutant des délégués à l'assurance maladie pour convaincre les praticiens de signer**. Les médecins sont finalement plus résistants à la propagande commerciale qu'on ne le croit, puisque vos émissaires n'ont guère plus de succès que ne l'aurait aujourd'hui un représentant des laboratoires vantant les mérites du Médiateur.

C'est **pourquoi vous avez décidé il y a quelques jours de reculer de trois mois la date de mise en place du contrat d'accès aux soins**. Vous aviez en effet vous-même fixé une barre : un tiers des praticiens éligibles devaient signer pour que l'expérience démarre, et à ce jour **vous manquez de candidats**.

Pour atteindre leurs quotas, certaines caisses d'assurance maladie sont en train de changer de méthode **et menacent les praticiens récalcitrants** :

• **Menaces de procédure pour dépassements abusifs** alors que les praticiens éligibles au contrat d'accès aux soins, de par le texte de l'avenant 8, sont nécessairement en dessous de la barre considérée comme abusive. Vous ne pouvez l'ignorer, puisque vous avez vous-même fixé cette barre.

• **Menaces de procédure pour refus de soins ou facturations de dépassement pour les patients en CMU**. Si les caisses ont des preuves de telles pratiques, alors il serait judicieux qu'elles lancent des procédures de sanction, que le praticien soit signataire ou non du CAS. Mais si elles n'en n'ont pas, il est scandaleux qu'elles utilisent de telles menaces, car **vous savez comme nous qu'une mise en cause de ce type est infamante en soi**, même si elle devait aboutir en définitive à un non-lieu.

**Ne jouez pas avec le feu du populisme Monsieur Van ROEKEGHEM**, en essayant de dresser la population contre ses praticiens. Personne n'aura rien à y gagner, et surtout pas les patients.

**Interrogez-vous plutôt sur vos propres responsabilités : les praticiens doutent de votre loyauté**. Vous voulez savoir pourquoi ? Parce que **vous avez trahi vos engagements** de façon si constante par le passé, qu'ils ne font confiance ni aux promesses que vous ne tenez jamais, ni aux accords signés que vous n'appliquez pas. En brandissant des menaces de procédure pour des accusations non fondées, vous aggravez votre cas et faites fondre encore, s'il en était besoin, votre capital de confiance.

**Si ces menaces injustifiées contre les praticiens ne cessent pas, notre syndicat portera plainte pour harcèlement**.



## LE BLOC UNION AAL – SYNGOF - UCDF

Le contrat d'accès aux soins ne met pas fin au retard tarifaire que vous avez laissé s'accumuler. Au cœur de nos blocs opératoires, il laisse persister une inéquité entre praticiens d'une même équipe. Si le contrat d'accès aux soins était attractif, avec des règles équitables et applicables à tous, sur tout le territoire français, l'assurance maladie n'aurait pas de peine à convaincre les praticiens d'y adhérer.

Les chirurgiens, les anesthésistes et les obstétriciens du syndicat "Le BLOC" sont prêts à en discuter avec des partenaires loyaux.

Contact presse :  
Emeline Barbé – 06 87 76 17 23 – [emeline@eb-conseil.net](mailto:emeline@eb-conseil.net)